

Vice de forme dans le contrat d'apprentissage

Par aude23, le 16/02/2013 à 14:23

Bonjour, je suis actuellement en contrat d'apprentissage 1 an, je viens d'apprendre en arrivant en semaine de cours, que l'organisme qui me prend en charge a oublier de m'inscrire au CAP avant la date butoir. Mon contrat vaut t'il encore quelque chose?

merci de vos réponses